

**Séance du mercredi 03 mars 2021**

---

Date de la convocation: 24/02/2021

**Membres en exercice :** *L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*  
12

**Présents :** 10 **Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

**Votants :** 10

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** Pascal FLURIN

---

**2021\_018 - Objet : CANDIDATURE DE LA CSVSS COMME STRUCTURE PORTEUSE DE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 "GAUBE, VIGNEMALE" ET " PEGUERE, BARBAT, CAMBALES "**

Par convention du 15 décembre 2017 l'État a confié à la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS), pour une durée de trois années, « *L'animation pour la mise en application des documents d'objectifs Natura 2000 des sites Natura 2000 "Gaupe, Vignemale" et « Pégère, Barbat, Cambalès »* ». Cette convention expire donc le 14 décembre 2020.

L'article L. 414-2-III du code de l'environnement prévoit que : « *Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre* ».

Le préfet des Hautes-Pyrénées a fait savoir au président de la CSVSS qu'il lui fallait consulter les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements membres des comités de pilotage désignés par arrêtés préfectoraux pour qu'ils désignent la collectivité territoriale ou le groupement qu'il pourra désigner comme structure porteuse des sites Natura 2000 « Gaupe, Vignemale » et « Pégère, Barbat, Cambalès » à compter du 15 décembre 2020.

Les représentants de ces collectivités ont été consultés par courrier postal afin qu'ils se prononcent sur la structure porteuse de l'animation des sites et qu'ils présentent éventuellement un candidat à la présidence des comités de pilotage et ce, avant le 1er mars 2021. La Commission Syndicale de la Vallée du Barège, la commune de Gavarnie-Gèdre et le conseil départemental des Hautes-Pyrénées ont répondu favorablement à la proposition de la CSVSS. La commune d'Estaing et la région Occitanie n'ont pas donné de réponse dans le délai imparti.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_018-DE

- **de prendre acte** de la désignation de la CSVSS par les collectivités des comités de pilotage Natura 2000 comme structure porteuse de l'animation ;
- **de présenter** sa candidature au préfet des Hautes-Pyrénées pour être la structure porteuse des sites Natura 2000 « Gaube, Vignemale » et « Péguère, Barbat, Cambalès » à compter du 15 décembre 2020 ;
- **d'autoriser** le président de la CSVSS à signer avec l'Etat la convention d'animation pour la mise en application des documents d'objectifs Natura 2000

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_018-DE